

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Délibération N° : 2025-01-03

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

**Objet : Politique tarifaire 2025
De la SAB et conditions de service**

Etaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
- Sandra FERRARI (Titulaire, Grand Chambéry)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

Excusé :

- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)

A donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

Le Comité syndical a été légalement convoqué le 19 mars 2025

1

LE COMITE SYNDICAL,

VU la Délégation de Service public signée le 22 décembre 2022, entre le Syndicat Mixte de l'abattoir de Chambéry et le délégataire la Société Savoie Abattage (SAB), plus particulièrement l'article 17 concernant la politique tarifaire,

Considérant, que conformément à la Délégation de Service public, la Société Savoie Abattage doit présenter pour validation au comité syndical les tarifs 2025, Abattage et Découpe et conditions de service.

Certifiée exécutoire par le Président

du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture et l'affichage au siège du Syndicat le

Monsieur le Président rappelle que :

Le conseil d'administration de la SAB a pris la décision d'augmenter de 1% ses tarifs pour 2025 à cause d'une augmentation des coûts d'équarrissage et des charges de fonctionnement de l'atelier de découpe.

**Délibération N° :
2025-01-03**

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice :	6
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	6
POUR	6

Le Comité syndical à l'unanimité,

- *Valide la politique de tarification 2025 de la SAB, et les conditions de service.*

Pour extrait conforme,

Le 25 mars 2025,

LE PRESIDENT

GILBERT GUIGUE